



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

### INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 15 OCTOBRE 2019

### Procès-Verbal N° 2

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT,  
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,  
VALCROZE, ZANATTA,  
**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.*

---

### INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

**ECLAIRAGE** Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

**ECHEANCE DECENNALE**

Les installations classées F.F.F. Niveaux 4 – 5 – 6 – Foot à 11 – Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalable, les visites après réalisation.

## **RAPPEL AUX CLUBS**

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

**Prochaine réunion le**

**MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- ~~3.1 — Classements initiaux~~

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAVERDUN – Stade Paul FINES – NNI 092820101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/09/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/10/2020

Eclairement moyen horizontal : 224 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- ~~3.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~3.4 — Avis préalables~~
- ~~3.5 — Retraits de classement~~

## 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **FANJEAUX – Stade MUNICIPAL – NNI 111360101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 14/02/2021

Eclairage moyen horizontal : 131 lux

Facteur d'uniformité : 0.56

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- ~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **LEUCATE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 112020101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 20/10/2025 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14/01/2019

Eclairage moyen horizontal : 91 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le classement de cette installation en **Niveau EFOOT Entraînement** jusqu'au 15 octobre 2021.

- ~~3.4 — Avis préalables~~
- ~~3.5 — Retraits de classement~~

- 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3  
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU  
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)*

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- ~~3.1 — Classements initiaux~~

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- ***SAINT AFFRIQUE – Stade Edmond DEVILLERS – NNI 122080101***

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 17/06/2020 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairement moyen horizontal : 308 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- ***SAINT GEORGES DE LUZENCON – Stade des RIVIERES 1 – NNI 122250101***

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 02/02/2026 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairement moyen horizontal : 164 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

### 3.3 Changements de niveau de classement

- ***MILLAU – Stade Bernard VIDAL – NNI 121450101***

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/06/2020 et l'éclairage était classé Niveau E4 jusqu'au 20/11/2018

Eclairement moyen horizontal : 215 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le classement de l'éclairage en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **VILLENEUVE D'AVEYRON – Stade Saint ROCH N° 2 – NNI 123010102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/04/2021 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14/09/2020

Eclairement moyen horizontal : 168 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

### **3.4 Avis préalables**

- **LA CAVALERIE – Stade MUNICIPAL – NNI 120630101**

La Commission, après étude a émis un AVIS PREALABLE FAVORABLE pour un classement de l'éclairage de l'installation en Niveau E5.

La Commission transmet le dossier à la F.F.F. CFTIS pour validation.

### ~~3.5 Retraits de classement~~

## **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

- Compte rendu de visite du Stade MUNICIPAL de BARAQUEVILLE par Monsieur le Président CDTIS de l'AVEYRON adressé à Monsieur le Maire de BARAQUEVILLE.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### ~~1.1 — Classements initiaux~~

### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

- **MONOBLÉT – Stade Jean MARTIN – NNI 301720101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 21 Octobre 2029.

- **VAUVERT – Stade RADELYEVITCH – NNI 303410101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 17/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

- **VERGEZE – Complexe Sportif S. DIAGANA – NNI 303440201**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 15/01/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 octobre 2029.

### ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

### ~~1.5 — Avis préalables~~

### ~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### ~~2.1 — Classements initiaux~~

### ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

### ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

### ~~2.4 — Avis préalables~~

### ~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~

### **3.3 Changements de niveau de classement**

- **ALES – Stade Pierre PIBAROT – NNI 300070101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 30/01/2022 et l'éclairage est classé Niveau E4 jusqu'au 25/01/2019

Eclairage moyen horizontal : 346 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de cette installation en **Niveau E3**, transmet le dossier la F.F.F. CFTIS pour décision.

- **MENDE – Stade Jean Jacques DELMAS – NNI 480950101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 12/12/2023 et l'éclairage est classé Niveau E3 jusqu'au 08/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 341 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le classement de cette installation en **Niveau E4**, transmet le dossier la F.F.F. CFTIS pour décision.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

## **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **TOUGET – Stade MUNICIPAL – NNI 324480101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/07/2027

Eclairage moyen horizontal : 138 lux

Facteur d'uniformité : 0.57

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E FOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUCH – Complexe Sportif Eric CARRIERE – NNI 320130101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 15/10/2022 et l'éclairage est classé Niveau E4 jusqu'au 13/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 286 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

- **AIGNAN – Stade Jean GUILLONEAU – NNI 320010101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 23/06/2025 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 173 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **L'ISLE JOURDAIN – Stade du HOL 1 – NNI 321600101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 04/04/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 186 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **PAVIE – Stade du Vieux PONT 1 – NNI 323070101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 07/08/2022 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 03/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 182 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **VIC FEZENSAC – Parc des Sports des Acacias – NNI 324620101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 16/09/2025 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 164 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **GIMONT – Stade Joseph BERNABEU N° 1 – NNI 321470101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 10/04/2022 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 25/05/2020

Eclairage moyen horizontal : 180 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **MANCIET – Stade Jean Jacques FLASSAYER – NNI 322270101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 26/09/2028 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09/02/2018

Eclairage moyen horizontal : 157 lux

Facteur d'uniformité : 0.66

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **COLOGNE – Stade de la Croix BLANCHE – NNI 321060101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 20/07/2027 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09/02/2018

Eclairage moyen horizontal : 118 lux

Facteur d'uniformité : 0.68

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **FLEURANCE – Stade Marius LACOSTE 2 – NNI 321320102**

Cette installation était retirée du Classement depuis le 14/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **Niveau FOOT A 11** jusqu'au 15 Octobre 2029.

### **3.3 Changements de niveau de classement**

- **SOLOMIAC – Stade Henry BRUN – NNI 324360101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2028 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09/02/2018

Eclairage moyen horizontal : 194 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le classement de l'éclairage en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **SEISSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 324260101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09/02/2018

Eclairage moyen horizontal : 132 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission propose le classement de l'éclairage en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

~~3.4 Avis préalable~~

~~3.5 Retraits de classement~~

## **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **FENOUILLET – Stade Picque PEYRE – NNI 311820301**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis, elle a émis un avis préalable favorable

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5 SYE** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **BESSIERES – Stade Jean AMAT 2 – NNI 310660102**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 16 septembre 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 6** jusqu'au 16 Septembre 2029.

- **FOS – Stade de GAROS – NNI 311900201**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 23 août 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 11** jusqu'au 26 Septembre 2029.

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **BESSIERES – Stade Jean AMAT – NNI 310660101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 16 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 16 Septembre 2029.

### 1.3 Changements de Niveau de classement

- **CASTELGINEST – Complexe Sportif Saint GILLES 3 – NNI 311160103**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/06/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 20 septembre 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 octobre 2029

- **RIEUX VOLVESTRE – Stade MUNICIPAL – NNI 314550101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/10/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 11 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 2 Octobre 2029.

### 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

- **REVEL – Stade MUNICIPAL 4 - NNI 314510104**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2024

La Commission a transmis à la F.F.F. C.F.T.I.S. le rapport d'essai (mesure des qualités sportives et de sécurité).

- **MURET – Stade Colette BESSON – NNI 313950401**

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 SYE Provisoire jusqu'au 21/03/2020

La Commission a transmis à la F.F.F. C.F.T.I.S. le rapport d'essai (mesure des qualités sportives et de sécurité).

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classements

- **LABEGE – Stade du VILLAGE – NNI 312540201**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 11/10/2019

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **BESSIERES – Stade BORDE HAUTE 1– NNI 310660201**

Cette installation est référencée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 11/10/2019

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **BERAT – Stade MUNICIPAL 3 – NNI 310650103**

Cette installation est référencée en Niveau 5 jusqu'au 11/10/2019

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **3.1 Classements initiaux**

- **MURET – Complexe Sportif Nelson PAILLOU 6 – NNI 313950306**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2029

Eclairement moyen horizontal : 237 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **GRENADE – Stade de CARPENTE 2 – NNI 312320102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 12/04/2028

Eclairement moyen horizontal : 115 lux

Facteur d'uniformité : 0.52

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **VERFEIL – Stade Aldo PIACENTINI – NNI 315730101**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05/10/2020

Eclairement moyen horizontal : 100 lux

Facteur d'uniformité : 0.58

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **VERFEIL – Stade Prairie d'En CARAVELLE 1 – NNI 315730201**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 09/11/2020

Eclairement moyen horizontal : 125 lux

Facteur d'uniformité : 0.52

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **FENOUILLET – Stade Picque PEYRE – NNI 311820301**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission a émis un avis préalable favorable pour un classement **Niveau E5** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

- **CASTELGINEST – Complexe Sportif NAUZEMARELLE 2 – NNI 311160202**

Cette installation est classée Niveau FOOT A 11 SYE Provisoire jusqu'au 02/04/2020

Eclairage moyen horizontal : 168 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 2 octobre 2020.

### **3.2 Confirmations de niveau de classement**

- **CASTANET – Complexe Sportif de LAUTARD N° 2 – NNI 311130102**

Cette installation est classée Niveau FOOT A 11 jusqu'au 20/08/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 135 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **CASTANET – Complexe Sportif de LAUTARD N° 3 – NNI 311130103**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 24/09/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 167 lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **PECHBONNIEU – Stade Edouard LABBE – NNI 314100101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 19/07/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 19/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 319 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020

- **TOULOUSE – Stade des MERLETTES – NNI 315552501**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 27/06/2029 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 177 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **TOULOUSE – Stade MIRAIL COSEC – NNI 315551801**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 16/12/2023 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 195 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **TOULOUSE – Stade Marcel SARCOS N° 1 – NNI 315550801**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 09/01/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 242 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **AUSSONNE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 310320101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 28/01/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 196 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **TOULOUSE – Stade la Zone Verte LA RAMEE 4 – NNI 315570404**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 14/01/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 200 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **MANE – Parc des Sports Jules MASQUERE – NNI 313150101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/07/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 23/10/2019

Eclairage moyen horizontal : 157 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **LABARTHE SUR LEZE – Stade Aimé PARIS – NNI 312480101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 13/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 165 lux

Facteur d'uniformité : 0.87

Rapport Emini/Emaxi : 0.74

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **LABARTHE SUR LEZE – Complexe Sportif du LYCEE – NNI 312480201**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 08/04/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 13/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 225 lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **BOULOGNE SUR GESSE – Stade Charles SURAN N° 1 – NNI 310800201**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/07/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 174 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **BAZIEGE – Stade de la Plaine d'AMONT N° 1 – NNI 310480101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 06/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 31/07/2019

Eclairement moyen horizontal : 178 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **MURET – Complexe Sportif Nelson PAILLOU 5 – NNI 313950305**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2023 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 15/11/2020

Eclairement moyen horizontal : 189 lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 2 – NNI 310690202**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 06/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 21/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 238 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **SAINT GAUDENS – Stade de SEDE N° 1 – NNI 314830101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 24/11/2019 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 13/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 407 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **REVEL – Stade MUNICIPAL 4 – NNI 314510104**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/11/2019

Eclairage moyen horizontal : 200 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2021.

- **SEILH – Complexe Sportif FERRAT 1 – NNI 315410101**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 22/09/2022 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 27/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 138 lux

Facteur d'uniformité : 0.57

La Commission propose le maintien de classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 octobre 2021.

- **SALIES DU SALAT – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 315230101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 04/06/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 23/10/2019

Eclairage moyen horizontal : 201 lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **BOUSSENS – Stade Emile LAGARDELLE – NNI 310840101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 12/07/2027 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/04/2018

Eclairage moyen horizontal : 152 lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **CARBONNE – Stade Alfred PREVOST – NNI 311070101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 07/03/2020 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 222 lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2020.

- **ROQUES SUR GARONNE – Stade Albert NAUROY 1 – NNI 314580101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 09/04/2022 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04/09/2020

Eclairage moyen horizontal : 107 lux

Facteur d'uniformité : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **POINTIS DE RIVIERE – Stade Charles MARTY – NNI 314260101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 06/06/2027 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 10/11/2017

Eclairage moyen horizontal : 122 lux

Facteur d'uniformité : 0.67

La Commission propose le maintien de classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **SAINT GAUDENS – Plaine de Jeux de SEDE N° 3 – NNI 314830103**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 16/02/2026 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 13/08/2020

Eclairage moyen horizontal : 123 lux

Facteur d'uniformité : 0.40

La Commission propose le maintien de classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 1 – NNI 310690201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 26/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau E4 jusqu'au 13/10/2019

Eclairage moyen horizontal : 238 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E4, transmet le dossier la F.F.F. CFTIS pour décision.

### **3.3 Changements de niveau de classement**

- **GRENADE – Stade de CARPENTE 1 – NNI 312320101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 12/04/2028 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 27/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 155 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 15 octobre 2021.

- **TOULOUSE – Stade GIRONIS 2 – NNI 315550702**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 20/12/2027 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 11/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 259 lux

Facteur d'uniformité : 0.63

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 22 Août 2021.

- **TOULOUSE – Stade la Zone Verte LA RAMEE 5 – NNI 315570405**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 29/05/2023 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 141 lux

Facteur d'uniformité : 0.64

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **TOULOUSE – Stade la Zone Verte LA RAMEE 6 – NNI 315570406**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 15/12/2021 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairement moyen horizontal : 114 lux

Facteur d'uniformité : 0.61

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 octobre 2021.

- **TOULOUSE – Stade GIRONIS 3 – NNI 315550703**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 29/08/2023 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/11/2018

Eclairement moyen horizontal : 144 lux

Facteur d'uniformité : 0.23

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E entraînement** jusqu'au 22 août 2021.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

#### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

- La Mairie de REVEL a fait suite au courrier du 11 Juin 2019 suite à la visite du Stade Municipal.
- La CRTIS a fait réponse à Madame la chargée de communication de la Ville de BESSIERES.
- Suite à la visite des installations sportives du Stade MUNICIPAL de SALIES du SALAT, la CRTIS a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire.
- Pris connaissance du courrier adressé à Madame le Maire de PECHBONNIEU par la CRTIS.
- La CRTIS a adressé à Monsieur le Maire de LAUNAGUET le relevé de l'éclairage du Stade MUNICIPAL et les conclusions qui s'imposent.
- La CRTIS a adressé à Monsieur le Maire de BOUSSENS le relevé de l'éclairage du Stade Emile LAGARDELLE et les conclusions qui s'imposent.
- Pris connaissance du courrier adressé par la CRTIS à la Mairie de CARBONNE suite au relevé de l'éclairage du Stade PREVOST.
- Pris connaissance du courrier adressé par la CRTIS à Monsieur le Maire d'EAUNES suite au relevé de l'éclairage du terrain N° 1 du Stade Aimé PAGNON.
- Pris connaissance du courrier adressé par la CRTIS à Monsieur le Maire de SAINT ORENS.
- Pris connaissance du courrier adressé par la CRTIS à Monsieur le Président de PLAISANCE du TOUCH.

- Pris connaissance du courrier adressé par la CRTIS à Monsieur le Maire de CINTEGABELLE.
- Suite à la visite des installations du Stade BONZOM, la CRTIS a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire de SEYSSES.
- Pris connaissance des courriers échangés entre Monsieur le Directeur des Sports de la Ville de Toulouse et la CRTIS.
- Pris connaissance des divers arrêtés pris par la Mairie de LEGUEVIN portant interdiction d'utilisation du terrain N° 1 de Football engazonné.
- Reçu arrêté de fermeture temporaire des terrains de foot au Stade Municipal de LAUNAGUET du Jeudi 5 Septembre 8 heures au lundi 9 Septembre 18 heures et le mardi 10 Septembre 2019 15 heures inclus.
- La Mairie de SAINT JEAN informe la CRTIS que les terrains engazonnés seront traités le jeudi 22 Août 2019 et seront indisponibles 48 heures.
- Reçu de la Mairie de FROUZINS un arrêté valant interdiction d'accès au terrain d'honneur de Football Jean LASSALE du 28 Août au 30 Septembre 2019.
- Reçu de Monsieur Roland NARDIN délégué au match COLOMIERS U 19 Nationaux à CASTELNAU le CRES au Stade Bertrand ANDRIEUX à COLOMIERS le 31/08/2019 une fiche terrain concernant ce match.
- Réponse adressée à Monsieur BAALI, Service des Sports de la Ville de PLAISANCE concernant le Gymnase Jules VERNE, Classé F.F.F. Niveau FUTSAL 2.

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

**2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

**3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- ~~3.1 — Classements initiaux~~
- ~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~3.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~3.4 — Avis préalables~~
- ~~3.5 — Retraits de classement~~

**4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

- Pris connaissance des courriers échangés entre la CRTIS et la Mairie d'IBOS.

## DISTRICT DE L'HERAULT

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 — Classements initiaux

#### 1.2 — Confirmations de Niveau de Classement

- **CAUX – Stade MUNICIPAL – NNI 340630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/08/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 31 Octobre 2029.

#### ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~

#### ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

#### ~~1.5 — Avis préalables~~

#### ~~1.6 — Retraits de classements~~

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### ~~2.1 — Classements initiaux~~

#### ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

#### ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

#### ~~2.4 — Avis préalables~~

#### ~~2.5 — Retraits de classement~~

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### ~~3.1 — Classements initiaux~~

#### 3.2 — Confirmations de niveau de classement

- **CLERMONT L'HERAULT – Complexe Sportif L'ESTAGNOL – NNI 340790201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/10/2025 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 29/10/2020

Eclairage moyen horizontal : 139 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 Octobre 2020.

#### ~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

#### ~~3.4 — Avis préalables~~

#### ~~3.5 — Retraits de classement~~

- 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3  
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU  
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)*

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 ~~Classements initiaux~~

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **BIARS SUR CERE – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 460290102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/11/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 18 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

- **FIGEAC – Stade du CALVAIRE – NNI 461020101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/01/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- A.O.P. du 17 mars 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

- **PUYBRUN – Stade MUNICIPAL – NNI 462290101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 18 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

- **GIGNAC – Stade MUNICIPAL – NNI 461180101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 18 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

- **SOUILLAC – Stade Georges PIVAUDRAN 1 – NNI 463090101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/11/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 19 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

- **CRESENSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 460830101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 18 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 15 Octobre 2029.

~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

~~3.1 — Classements initiaux~~

### **3.2 Confirmations de niveau de classement**

- **FIGEAC – Stade du CALVAIRE – NNI 461020101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/01/2019 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 08/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 195 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 Octobre 2020.

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **BAGNAC SUR CELE – Stade Robert BORIES – NNI 460150201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 03/10/2020

Eclairage moyen horizontal : 139 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 15 Octobre 2021.

~~3.4 Avis préalables~~

~~3.5 Retraits de classement~~

#### 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- Reçu de la Mairie d'ISSENDOLUS un arrêté Municipal portant interdiction d'accès au Stade MUNICIPAL du Mardi 3 Septembre au Dimanche 29 Septembre 2019 inclus.
- Pris connaissance des courriers échangés entre la CRTIS et le Président du Club QUERCY FOOT.
- Pris connaissance des courriers échangés entre la CRTIS et la Mairie de PRAYSSAC.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

~~1.1 — Classements initiaux~~

~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~

### 1.3 Changements de Niveau de classement

- **PERPIGNAN – Stade de la Porte d’Espagne – NNI 661360501**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu’au 20/06/2021

Suite à la visite de Monsieur Gérard BLANCHET, Président CDTIS Pyrénées Orientales, proposition en cours pour un classement F.F.F. en Niveau 5

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D’ECLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

## 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D’OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU TARN

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 ~~Classements initiaux~~

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **LACROUZETTE – Stade de LABESSIERE – NNI 811280101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- A.O.P. du 12 septembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 6** jusqu'au 2 Octobre 2029.

#### ~~1.3 Changements de Niveau de classement~~

#### ~~1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

#### ~~1.5 Avis préalables~~

#### ~~1.6 Retraits de classements~~

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 2.1 Classements initiaux

- **VALENCE D'ALBIGEOIS – Salle GINESTOUS – NNI 813089901**

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan de l'aire de jeu
- A.O.P. du 01 octobre 2019

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15 octobre 2029.

#### ~~2.2 Confirmations de niveau de classement~~

#### ~~2.3 Changements de niveau de classement~~

#### ~~2.4 Avis préalables~~

#### 2.5 Retraits de classement

- **GAILLAC – Stade de la CLAVELLE – NNI 810990501**

Cette installation était référencée en Niveau 6 jusqu'au 15/03/2017

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **GAILLAC – Stade des QUINTALS 2 – NNI 810990602**

Cette installation est référencée en Niveau FOOT A 8 jusqu'au 10/10/2019  
La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **VIELMUR – Stade du Vieux STADE – NNI 813150201**

Cette installation est référencée jusqu'au 11/10/2019  
La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

- **LAGRAVE – Stade René PELISSOU 2 – NNI 310650103**

Cette installation est référencée jusqu'au 11/10/2019  
La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### ~~3.1~~ Classements initiaux

#### **3.2 Confirmations de niveau de classement**

- **VALDERIES – Stade MUNICIPAL – NNI 813060101**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 27/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 12/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 150 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **ALBI – Stade Base de Loisirs CANTEPAU N° 1 – NNI 810040501**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25/06/2029 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 29/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 144 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 30 Août 2021.

- **VIVIERS LES MONTAGNES – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 813250101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 08/06/2021 et l'éclairage était classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 275 lux

Facteur d'uniformité : 0.45

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **LACABAREDE – Stade Georges MOLINIER – NNI 811210101**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 21/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 02/11/2019

Eclairage moyen horizontal : 100 lux

Facteur d'uniformité : 0.58

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **CASTRES – Stade du TRAVET N° 1 – NNI 810650101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 03/05/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 18/09/2020

Eclairage moyen horizontal : 235 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

### **3.3 Changements de niveau de classement**

- **SAINT AMANS SOULT – Stade de GASSIES 1 – NNI 812380101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 27/06/2027 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 171 lux

Facteur d'uniformité : 0.62

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **SEMALENS – Stade Le COURTAL – NNI 812810101**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 08/06/2021 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 12/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 164 lux

Facteur d'uniformité : 0.56

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **SOREZE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 812880101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 07/05/2022 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 12/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 178 lux

Facteur d'uniformité : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **BRASSAC – Stade LALANDE – NNI 810370101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 20/06/2028 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 12/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 135 lux

Facteur d'uniformité : 0.67

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **ROQUECOURBE – Stade de la METAIRIE NEUVE 1 – NNI 812270101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 01/12/2018

Eclairage moyen horizontal : 119 lux

Facteur d'uniformité : 0.63

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 Octobre 2021.

- **LABASTIDE ROUAIROUX – Stade Frédéric BOURGUET – NNI 811150101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 10/09/2023 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 12/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 104 lux

Facteur d'uniformité : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 15 Octobre 2021.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

#### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

- Pris connaissance des informations communiquées à Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS Tarn, concernant les classements des installations.
- Pris connaissance des divers courriers échangés avec la Mairie de MARSSAC.
- Reçu de la Mairie de ROQUECOURBE l'attestation de capacité du Stade La METAIRIE NEUVE, NNI 812270101.
- Reçu de la Mairie de VIELMUR sur AGOUT l'Autorisation d'ouverture au Public du Stade Municipal LACROUX, NNI 813150101.
- Reçu Mairie de MARSSAC étapes pour mise aux Normes de l'éclairage Stade D. GASCH.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

~~1.1 — Classements initiaux~~

~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~

~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

### **3.2 Confirmations de niveau de classement**

- **MAS GRENIER – Stade de la GREZE 1 – NNI 821050101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 18/03/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 205 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821080101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 28/05/2023 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 156 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **GOLFECH – Stade Paul LAFONT 1 – NNI 820720101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 31/10/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 197 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **CAZES MONDENARD – Stade Marcel MAZET 1 – NNI 820420101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 14/01/20233 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 204 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **GRISOLLES – Stade Maurice MONDOULET 1 – NNI 820750101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25/08/2019 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 217 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **SAINT NAUPHARY – Complexe SPORTIF 1 – NNI 821670201**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 27/06/2027 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 27/06/2018

Eclairage moyen horizontal : 170 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 30 Août 2021.

- **MONTAUBAN – Stade du SAULOU – NNI 821210901**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 19/11/2020

Eclairage moyen horizontal : 162 lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 15 octobre 2020.

- **MONTAUBAN – Stade Georges POMPIDOU – NNI 821210201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 26/11/2028 et l'éclairage est classé Niveau E3 jusqu'au 25/09/2019

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E3** et transmet le dossier à la CFTIS pour validation.

### ~~3.3 Changements de niveau de classement~~

### **3.4 Avis préalables**

- **MOISSAC – Stade Jo CARABIGNAC 2 – NNI 821120102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/06/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission émet un avis favorable pour un classement de l'éclairage en **Niveau E5** et transmet à la F.F.F. C.F.T.I.S. pour validation.

3.5 — Retraits de classement

**4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

=====

***Les Secrétaires C.R.T.I.S.  
MM. GAZE, ZANATTA***

***Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.  
Roland GENIEYS***

***Le Président Délégué C.R.T.I.S.  
Jack BONIT***